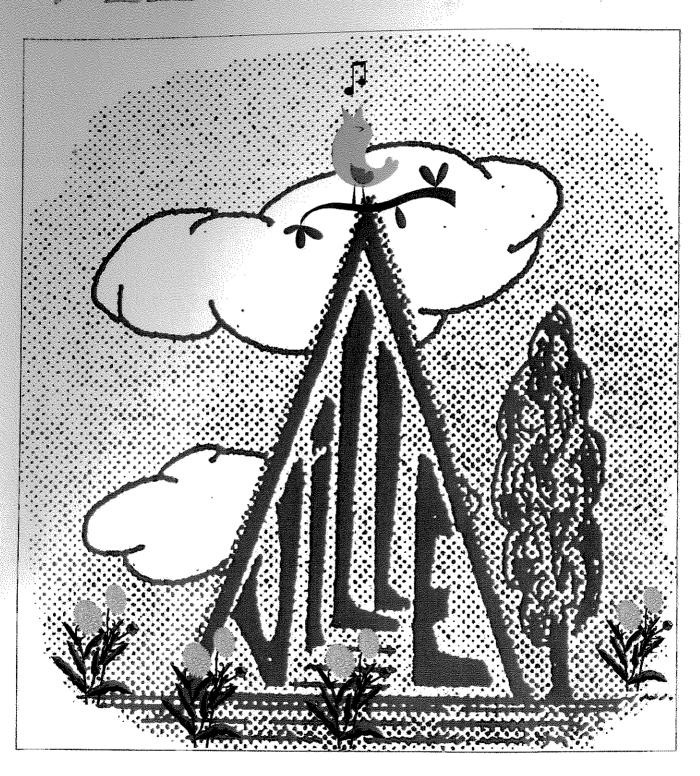
VILL 'INFOS



N° 60 - 2ème trimestre 2009

La mairie vous informe

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en AVRIL, MAI et JUIN 1993 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. Se faire recenser est obligatoire. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et au permis de conduire.

STATIONNEMENTS INTERDITS

Nous avons interdit le stationnement sur le parking près de l'école et réalisé une voie spéciale pour le car afin de sécuriser au maximum cette zone pour les enfants.

Cependant, des parents ne respectent pas ces interdits et continuent de stationner pour déposer leurs enfants ou venir les rechercher. Certains vont même jusqu'à s'arrêter sur le rond point pour y attendre leurs enfants. Ces pratiques sont dangereuses.

Aussi, nous avons prévenu la gendarmerie de Noyon qui interviendra et verbalisera.

JEUX DE BALLONS

Nous rappelons que les jeux de ballons sont interdits sur les deux parkings, près de l'église et Place Henri Potet. Il y a un terrain de foot près de la salle polyvalente adapté, sans voiture ni route à proximité et sans risque d'accident.

Merci aux parents de le rappeler à leurs enfants !

FEUX DE JARDINS

Comme tous les ans, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler ses déchets verts dans son jardin. La déchetterie de Noyon est à votre disposition. Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures et le dimanche, de 9 heures à 12 heures. Merci de votre compréhension.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le Dimanche 7 juin.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Noëlie GRANDIN, le 9 février Lucas DUBOIS, le 17 mars

DECES

Monsieur René PORCHEUR, le 29 janvier Monsieur Victor GIL, le 5 février Monsieur Gabriel BARBILLON, le 10 avril

IIII REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IIII

REUNION DU 23 JANVIER 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Valck - Trouillet – Talon - Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Loir - Lejop - Muchembled – Colinet.

Absents excusés: Mme Hallu, procuration à Mme Colinet

Mr Delenclos, procuration à Mr Barbillon.

Secrétaire de séance : Mr Brunel

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2008 adopté

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU BATTANT DE LA GROSSE CLOCHE

Le conseil municipal de Ville sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 13 000 € afin de participer au financement des travaux de réfection de la toiture de l'église et du battant de la grosse cloche.

REMPLACEMENT DU CADRAN DE L'HORLOGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal à l'unanimité:

- décide de faire remplacer le cadran de l'horloge de l'église qui n'est plus étanche et dont les aiguilles sont vétustes
- accepte le devis établi par l'entreprise Huchez pour un montant total HT de 2 033 € y compris l'éclairage du cadran.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes Décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 2313 du programme 153 au budget primitif 2009.

ACCEPTATION DE RECETTE

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la somme de 115 € provenant du remboursement des frais engagés par la commune pour le nettoyage de la salle par les employés communaux lors de la location de la salle des 1^{er} et 2 novembre 2008.

RAPPORT DE L'APAVE - Humidité du logement 10, rue du Mont Renaud

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du rapport de l'APAVE concernant le diagnostic réalisé par cet organisme à propos des problèmes d'humidité dans le logement communal situé 10, rue du Mont Renaud.

Au vu des conclusions et des solutions proposées par l'APAVE, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- Reprendre l'enduit extérieur fissuré et la dalle de béton à l'extérieur de la maison
- Vérifier et reprendre si nécessaire l'écoulement des eaux pluviales en limite de propriété.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

FETE COMMUNALE

La réunion avec les forains est fixée au jeudi 19 mars à 18 heures à la mairie de Ville

Questions diverses

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal des remerciements pour le colis de noël des anciens.
- Monsieur le maîre donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 21 janvier concernant le SCOTT du Pays Noyonnais.

REUNION DU 20 MARS 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Talon - Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Loir - Lejop - Muchembled – Colinet.

Absent excusé: Mr Delenclos. Secrétaire de séance: Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2009 adopté

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 comme suit :

	FONCTION- NEMENT	INVESTISSE- MENT	TOTAL
DEPENSES	351 019,78 €	129 414,18 €	480 433,96
RECETTES	584 963,14 €	46 292,63 €	631 255,77
SOLDE	233 943,36 €	-83 121,55 €	150 821,81

COMPTE DE GESTION 2008

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2008.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le conseil municipal à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2008 comme suit :

Réserves : 83 121.55 €

Excédent reporté: 150 821.81 €

TAUX DES QUATRE TAXES 2009

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour l'année 2009. Les taux sont donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation: 14.83

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.28 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.37

Taxe professionnelle: 12.79

BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2009 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	457 910 €	306 306 €
RECETTES	590 772 €	306 306 €

<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – SERVICE</u> ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 du service assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	52 975,84 €	41 332,80 €
RECETTES	42 928,95 €	68 390,58 €
SOLDE	-10 046,89 €	27 057,78 €

IIII REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IIIII

COMPTE DE GESTION 2008- SERVICE ASSAINIS- CONVENTION SATESE (Service d'assistance techni-SEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à si-Gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2008.

AFFECTATION <u>DES RESULTATS 2008</u> – <u>SER</u>VICE ASSAINISSEMENT

Pas d'affectation de résultats. L'excédent d'investissement sera reporté sur l'exercice 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009 - SERVICE ASSAINISSE **MENT**

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitit de l'exercice 2009 du service assainissement comme suit

	7 1. s
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 62 180 €	8 632 €
RECETTES 62 180 €	75 690 €

ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les recettes cidessous :

- 93.96 € du Foyer Rural de Ville pour remboursement des photocopies de l'année 2008
- 2 fois 300 € provenant de cautions à encaisser pour litiges de dégradations non réglées lors de locations de la salle polyvalente.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal,

- Vu la fin du contrat d'avenir de Mr José Quatrevaux au 30 juin 2009,
- Vu la cessation d'activité prévue de Mr Raphaël Quatrevaux (retraite) en août 2010

décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour un temps d'emploi de 30 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2009.

Monsieur José Quatrevaux sera recruté sur ce poste après que l'emploi aura été déclaré auprès du Centre de Gestion de l'Oise et après avis du Comité technique paritaire.

Monsieur le maire est chargé d'entreprendre les démarches et déclarations nécessaires, et est autorisé à effectuer le recrutement.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENDUITS

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour 2009 au groupement de commandes des travaux d'enduits superficiels de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

TRAVAUX DE REALISATION D'UN ACCES HAN-DICAPES EGLISE ET MAIRIE

Les subventions ayant été accordées par le Conseil Général, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation des travaux pour 2009. Monsieur le maire est autorisé à lancer les appels d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

que aux exploitants de stations d'épuration)

gner la convention avec la SATESE pour le contrôle de la station d'épuration.

FRAIS DE GAZ ET D'ELECTRICITE SALLE PO-LYVALENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer une consommation forfaitaire pour le gaz et l'électricité lors des locations de la salle polyvalente qui rentreront dans le montant des 60 € prévus pour les frais de fonctionnement qui sont actuellement demandés. Au-delà de ce forfait, les consommations seront payées au prix en cours au moment de la location.

SUBVENTION « Les Galopins »

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention annuelle de 100 € à l'association «Les Galopins » à compter de 2009.

<u>PRISE EN CHARGE DE L'ELECTRICITE DE L'E-</u> **GLISE**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide que la commune prendra en charge les frais d'électricité de l'église de Ville à compter du 1er janvier 2009. La subvention de 76 € qui était précédemment versée à la paroisse pour compenser cette dépense sera supprimée.

FRAIS DE TELEPHONE ET DE COURRIER DU SYNDICAT DE CAPTAGE DE PASSEL

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la gestion du syndicat de captage de Passel est effectuée au secrétariat de la mairie de Ville depuis décembre 2007.

Afin de compenser les dépenses qui sont réalisées pour le courrier et les communications téléphoniques du syndicat, il propose que soit demandée une participation de 100 € annuellement au syndicat de captage de Passel, à compter du 1er janvier 2009. Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE MAINTIEN DE LA RE-**GION « PICARDIE »**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre une délibération afin de protester contre le projet du Gouvernement de supprimer la région « Picardie ».

TOUR DE TABLE

- Mme Colinet demande s'il est possible de réaliser un second passage piétons près de l'arrêt de cars, Place de l'ormeau. La question sera étudiée (notamment les distances à respecter).
- Mr Lejop signale que des parents stationnent sur le rond point de l'école en venant chercher ou déposer leurs enfants. Un courrier leur sera envoyé et s'ils persistent, la gendarmerie de Noyon sera alertée.
- Mr Loir demande si la commune peut prêter des couverts ainsi que le barnum qui sert de bar lors de la fête à l'association « Les galopins » pour leur kermesse. Accepté.



IIII REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IIII

REUNION DU 3 AVRIL 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu – Valck – Trouillet – Talon – Avot – Gimaret – Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop – Muchembled.

Absents excusés : Mr Brunel – Mr Delenclos – Mme Coli-

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 20 mars 2009 adopté.

Présentation du rapport « Balladur » sur la réforme des collectivités territoriales. Résumé des propositions concernant les régions, les départements, l'intercommunalité et les communes.

Exposé des propositions concernant les transferts de compétences ainsi que de la réforme de la fiscalité locale.

Ce rapport a été présenté au Président de la République, le 5 mars 2009. Il sera discuté et finalisé pour une présentation au parlement à l'automne. La Loi devrait être votée en février 2010. Son application est prévue au 1^{er} janvier 2014.

Suite à la réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, le 21 mars 2009 et à la création de commissions chargées d'étudier les modalités de transfert de compétences des communes vers la Communauté de communes, le conseil municipal a nommé les personnes suivantes pour le représenter :

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Titulaire: Mr Philippe BARBILLON

Suppléants: Mr Gilles TROUILLET - Mr Denis VALCK

COMMISSION SPORT

Titulaire: Mr Didier DELENCLOS

Suppléants: Mr Rémi LEJOP - Mme Jocelyne HALLU

COMMISSION COURS D'EAU

Titulaire: Mr Dany MUCHEMBLED

Suppléants: Mr Didier DELENCLOS - Mme Eliane

AVOT

COMMISSION ECOLE

Titulaire: Mme Jocelyne HALLU

Suppléants: Mr Rémi LEJOP – Mme Nathalie COLINET

COMMISSION ELECTRICITE

Titulaire: Mr Philippe BARBILLON

Suppléants: Mr David CRESSON - Mr Hervé BRUNEL

Les réunions auront lieu dans le courant du mois de mai et

Il est demandé aux délégués des commissions, de faire un rapport après chaque réunion et d'en rendre compte au conseil municipal.



INFOS DIVERSES

Centres sociaux ruraux

Les services à domicile

Aide à domicile aux personnes âgées

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans (et les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap)

Aide aux tâches ménagères, à la vie quotidienne, à la toilette

Le service se charge de la mise en place de l'aide à domicile et du suivi.

Contact : Hélène Haute-Pottier -Marie-Hélène D'Hayer 03 44 43 51 67

Aide ménagère familiale

En cas de maladie ou d'hospitalisation d'un des parents, en cas de difficulté passagère : aide aux tâches ménagères, à la vie quotidienne.

Sur prescription médicale. Tarif en fonction des ressources. Prise en charge partielle par la CAF, la MSA, le Conseil Général ou votre mutuelle.

Etude de votre demande, de vos droits, établissement et suivi du plan d'aide.

Contact: Isabelle Mazier—Jacqueline Mouturat 03 44 43 51 68

Emplois familiaux

Pour les familles, pour les personnes âgées.

Vous souhaitez embaucher un salarié pour vous aider (ménage, garde d'enfant ...), le service « Emplois Familiaux » vous assiste dans votre rôle d'employeur : recrutement, démarches administratives, bulletins de paie, suivi ...

Les centres sociaux ruraux du département de l'Oise disposent d'un agrément préfectoral « qualité ».

Contact: Isabelle Mazier—Jacqueline Mouturat
03 44 43 51 68

Portage de repas à domicile

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes seules, malades ou handicapées.

Votre repas chaque jour ou de temps en temps, comme vous voulez.

Centre social de Lassigny : Alexandra Deboom 03 44 43 51 60

Soins à domicile

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, et les personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.

Sur prescription médicale, prise en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie.

Contact: Christelle Salomon 03 44 43 51 65

INFOS DIVERSES

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Depuis le 28 novembre 2008, les demandes de passeport dans l'arrondissement de Compiègne sont reçues dans les communes suivantes : Attichy, Compiègne, Estrées saint Denis, Noyon, Ribécourt-Dreslincourt et Ressons sur Matz.

Coordonnées et jours et heures d'ouverture des services

	ATTICHY	COMPIEGNE	ESTREES SAINT DENIS	NOYON	RESSONS SUR MATZ	RIBECOURT- DRESLIN- COURT
Téléphone	03 44 42 90 44	03 44 40 72 00	03 44 91 60 90	03 44 93 45 00	03 44 42 51 18	03 44 75 53 53
LUNDI		8h30- 11h30 13h30 - 16h30		8h30 - 12h 14h - 17h30		9h - 11h30 14h - 17h
MARDI		8h30- 11h30 13h30 - 16h30		8h30 - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h	
MERCREDI		8h30- 11h30 13h30 - 16h30		8h30 - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h	9h - 11h30 14h - 17h
JEUDI		8h30- 11h30 13h30 - 16h30	8h30 - 11h 14h30 - 16h30	8h30 - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h	
VENDREDI	13h30 - 17h30	8h30- 11h30 13h30 - 16h30		8h30 - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h	9h - 11h30 14h - 17h
SAMEDI		8h30 - 11h (remise seulement)	8h30 - 11h	8h - 12h30	2ème et 3ème samedis du mois 9h - 12h	

CARTES D'IDENTITE

Les demandes de cartes d'identité sont toujours reçues à la mairie de votre domicile.

La délivrance de la carte nationale d'identité française est en principe gratuite.

Toutefois, la Loi de finances pour 2009, dispose que le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif (renouvellement, modification ...) est soumis à un droit de timbre de 25 euros, lorsque la précédente carte n'est pas présentée.

Pièces à fournir :

- une copie d'acte de naissance (à demander à la mairie de votre lieu de naissance)
- Deux photos (se renseigner en mairie pour leur conformité)
- Un justificatif de domicile
- L'ancienne carte (à défaut, un timbre fiscal à 25 €)

<u>Pour les mineurs</u>: fournir en plus une copie du livret de famille et éventuellement une copie du jugement vous octroyant le droit de garde dans le cas où les deux parents ne peuvent pas signer la demande.

INFOS DIVERSES

RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE D'EAU du 2 février 2009

Lieu de prélèvement : Mairie

Température de l'eau	7.0°c	25
pH	7,15 unité pH 9	
Chlore libre	0.20 mg/LCl2	
Chlore total	0.24 mg/LCl2	
Paramètres micro-biologiques	Résultat	Norme
Bact.aér.revivifiables à 22° - 68h	1 n/ml	
Bact.aér.revivifiables à 36° - 44h	<1 n/ml	
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml	0
Entérocoques	0 n/100ml	0
Escheria coli / 100 ml	0 n/100ml	0
Paramètres physico-chimiques		
Aspect $(0 = R.A.S.)$	0	
Turbidité néphélométrique	< 0,1 NFU	2
Coloration	< 5 mg/1 Pt	15
Odeur (0=RAS, sinon =1 cf comm.)	0	
Conductivité à 20°C	744 μS/cm	> 1000
Conductivité à 25°C	830 μS/cm	> 1100
Fer total	< 20 μg/l	200
Manganèse total	<10 μg/l	50
Ammonium (en NH4)	< 0.05mg/:	0.10
Nitrites (en NO2)	< 0.01 mg/l	> 0.50
Nitrates (en NO3)	< 2 mg/l	> 50

Conclusions sanitaires : Eau de bonne qualité batériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.

Permanences du Maire et des Adjoints 2ème trimestre 2009

	SAMEDI
Mr BARBILLON	18 avril 16 mai 13 juin
Mme HALLU	11 avril 6 juin
Mr VALCK	25 avril 23 mai 20 juin
Mr TROUILLET	4 avril 30 mai 27 juin

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendezvous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34



HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

LES FÊTES ET CEREMONIES

Le repas des Anciens a eu lieu le dimanche 1er mars. Une quarantaine de convives se sont réunis dans la joie et la bonne humeur autour d'une table bien garnie!

La cérémonie du 8 mai se déroulera en présence des associations et de la Vaillante de Chiry. Rendez-vous à la mairie à 13h45.

Après la cérémonie au Monuments aux Morts, le verre de l'amitié vous sera proposé à la mairie.



TRI ET PREVENTION DES DECHETS

Sans nous en rendre compte, les déchets coûtent de plus en plus chers !

Pourtant, il est possible d'agir!

Vous avez entendu parler du « Grenelle de l'environnement ». Un des objectifs est d'inciter chacun d'entre nous à baisser ses déchets résiduels de 7%, soit 5 kg par an sur 5 ans, soit 25 kg.

Comment ? En triant mieux (emballages, journaux/magazines), en ne jetant pas le verre aux poubelles mais en l'apportant dans les bennes à verre.

En 2008, le tri a baissé de la façon suivante par foyer :

Emballages: moins 1 kg
 Journaux-magazines: moins 500 grammes
 Verre: moins 8 kg

Le tri représente 20% des déchets. En 2008, chaque foyer a jeté en moyenne :

Ordures ménagères : 800 kg - Journaux-magazines : 60 kg - Emballages : 47 kg - Verre : 88 kg

Pour information

1 tonne d'ordures ménagères incinérée coûte 86.40 € (traitement hors collecte) alors que la tonne triée (prix de reprise hors collecte) selon les matières ci-dessous rapporte de l'argent ;

- 1 tonne emballages plastiques 207 €)
- 1 tonne acier 109 €) prix 4ème trimestre 2008
- 1 tonne verre 10 €)

Il vaut donc mieux trier que jeter à la poubelle. Ce geste permet d'économiser des matières recyclables (à l'infini pour l'acier et le verre) et donc de préserver les richesses naturelles.

De plus, en 2008, sur notre territoire, les 33 000 habitants ont envoyé à l'incinérateur, 2 400 tonnes d'eau soit l'ensemble des déchets organiques (fruits, légumes, épluchures ...) jetés aux ordures ménagères (10 000 tonnes jetées, 30% de déchets organiques contenant 80% d'eau).

Il est possible d'améliorer les pratiques en détournant les déchets organiques au composteur.

Que peut-on détourner de nos poubelles ?

Les déchets organiques (épluchures de fruits, de légumes, marc de café ... à l'exception de viandes, poissons, fromages) pourront être compostés, ce qui permettra d'alléger nos poubelles. Une opération est en cours à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais : des imprimés de pré-réservation de composteur sont à retirer à la mairie.

Tout déchet jeté dans la nature, la détruit et l'on sait que certaines matières sont recyclables à vie (fer, alu, verre). Pour information : un sac en plastique jeté dans la nature met 100 ans pour se désagréger, et le verre, 1000 ans. En conséquence, il est préférable de trier.

Laissons la terre propre à nos enfants !

Gestes simples pour améliorer le tri

- Je peux agir au quotidien
- Je trie mes emballages
- Je trie mes journaux et mes magazines
- Je ne jette pas le verre dans les poubelles
- Je détourne mes épluchures, mes fruits périmés, le marc de café de la poubelle et les mets dans un composteur.

RAPPEL

Les gobelets plastique, les assiettes en carton, les barquettes en polystyrène, les blisters, les pots de yaourts, de fromage blanc, de crème fraîche, les barquettes de beurre, de margarine, les sacs en plastique, les papiers gras doivent être mis dans la poubelle d'ordures ménagères.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service environnement au 03 44 09 60 55, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

La Communauté de Communes a édité un guide de compostage gratuit destiné à en faciliter la pratique. Si vous êtes intéressé, vous pouvez d'ores et déjà réserver votre composteur et votre guide en retournant le bon de pré-réservation par courrier avant le 18 mai 2009 (imprimé à venir chercher en mairie). En raison du nombre limité de composteurs, seules les 300 premières demandes seront prises en compte.

Le prix des composteurs sera fixé en fonction du nombre qui sera commandé par la Communauté de communes. Il sera d'environ 50€ pour un composteur de 400/500 litres, et de 100 € pour un composteur de 900/1000 litres.

Du côté du Comité des Fêtes

Un début d'année sur les rythmes Disco





C'est autour d'une paella servie par l'équipe du Soleil dans la cuisine que s'est déroulée la soirée dansante du 7 février dernier.

L'ambiance disco a été assurée par la chanteuse Vanina et quatre danseuses.



* Chasse à l'œuf le lundi 13 avril pour les enfants jusqu'à 10 ans

Les prochains rendez-vous

* Fête nationale le 14 juillet

* Fête communale du 8 au 10 août Le thème retenu pour les vélos fleuris : les pompiers

Ville fête la campagne







Une journée sur le thème de l'agriculture, la campagne et la ferme est en préparation pour le dimanche 16 août.

Exposition de tracteurs anciens et d'aujourd'hui, matériel agricole, marché fermier, concours de labour, battage, concours de dessins... seront au programme.

Une information plus détaillée vous sera communiquée dans la prochaine édition du Vill'Infos

Les nouvelles du Foyer Rural

Ce qu'il s'est passé cet hiver

Mercredi 31 décembre : encore un beau succès rencontré lors du réveillon de la Saint Sylvestre.

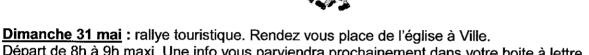


Pour info, nous reconduirons cette animation le 31 décembre prochain, pour le plaisir de tous.

<u>Samedi 21 février</u>: un bal folk était organisé en soirée dans une ambiance chaleureuse et conviviale avec le groupe de musiques traditionnelles « Palmyre ».

Programme de printemps

<u>Vendredi 30 avril</u> : départ des 28 randonneurs «Les Gros Mollets » à la découverte de la côte des Bar, sur 3 jours.



Départ de 8h à 9h maxi. Une info vous parviendra prochainement dans votre boite à lettre. Inscriptions chez Mr et Mme Christian Denizart, 53 rue du Moulin du Chapitre à Ville.

Tel: 03.44.09.38.85

<u>Dimanche 31 mai</u>: Concours de pétanque en doublette sur le parking de la salle polyvalente de Ville. Inscriptions sur place à partir de 13h30. Jet au but à 14h30 Lots pour tous. Un buffet-bar sera à votre disposition.

Nous vous rappelons nos activités. (Inscriptions sur place)

Badminton : le mardi et le vendredi, de 19h à 21h à la salle polyvalente.

Pédestre : « les Gros Mollets » le dernier dimanche du mois, sauf au mois de mai le 24. Rendez vous place de l'église de Ville et départ à 9h.

Atelier folk: le mercredi de 19h30 à 21h à la salle polyvalente.

Médiathèque: le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30. (À droite de la Mairie) Pour mémoire, les ouvrages sont continuellement renouvelés. Les bibliothécaires bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir et de vous guider dans vos recherches.

Vous pouvez retrouver les infos de nos activités sur notre blog : http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Adresse courriel: frv-asso@orange.fr

La Compagnie d'Arc

La coupe d'hiver se termine le 4 avril avec le retour à Ville de la compagnie de Noroy.

Comme le veut la tradition, le tir à l'oiseau à 50 mètres pour les adultes a eu lieu le fundi de Pâques. La reine 2008, Catherine Gimaret a remis son titre en jeu. Eliane Germain est devenue reine 2009 à la 13ème halte et 25ème flèche. Le tir du roitelet à 30 mètres se déroulera le dimanche 19 avril.



Participation, le 1er mai, au tir des rois et roitelets de France à Vic sur Aisne.



Rappelons le grand rendez-vous des compagnies d'arc au bouquet provincial le dimanche 24 mai à Seringes et Nesle dans l'Aisne (près de Fère en Tardenois).

LES GALOPINS

Cette année, les Galopins organise une kermesse et un concours de déguisement qui auront lieu à la salle polyvalente de Ville, le samedi 16 mai.

Ce concours est ouvert à tous les enfants de 2 ans à 12 ans.

Les inscriptions ainsi que l'ouverture des stands de jeux se feront à 14 heures. Le jury commencera à noter les candidats dès 15h30. Les cinq enfants les mieux déguisés recevront un prix, pour les autres participants un lot de consolation sera remis. Pour clôturer cette journée, nous organisons un REPAS MECHOUI à la salle polyvalente de Ville, à 19h30.

Repas sur réservation.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Ludivine De Cock 03 44 09 10 17

Mme Corinne Grémont 03 44 09 38 45

Mme Paradise Louvet 03 44 09 26 24

LES GAIS VILLE A JOIE

Venez nous rejoindre les jeudis à la salle pour un bon moment de convivialité!

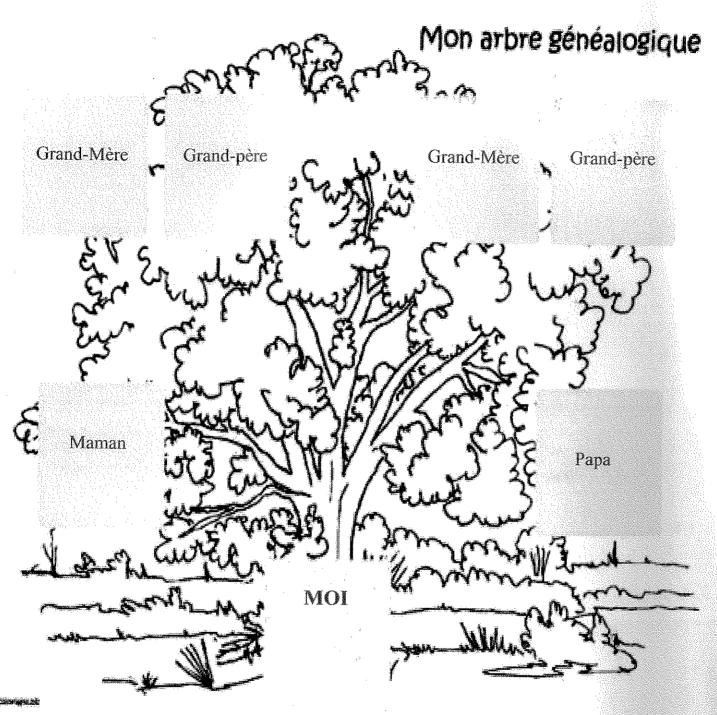
CALENDRIER DE NOS REUNIONS pour 2ème trimestre

AVRIL	Jeudi 9	Jeudi 23	Jeudi 30
MAI	Jeudi 7	Jeudi 14	Jeudi 28
JUIN	Jeudi 4	Jeudi 18	

Pour tous renseignements, s'adresser à Madame Yvonne Talon tél. 03 44 09 24 14



Le coin des juniors



Colorie l'arbre. Ajoute ton prénom et ceux de tes parents et de tes grands-parents.

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email Mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://mairie.de.ville.free.fr